

Exposé N° 1 - Conseil Municipal du 17 septembre 2020

1) FINANCES COMMUNALES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2020.

La commission des Finances, réunie le 10 septembre 2020, a examiné les demandes de subvention présentées par les associations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4 et suivants,

Considérant les demandes annuelles de subvention de fonctionnement présentées par les associations,

Il vous est proposé,

- **DE DÉCIDER** d'accorder les subventions suivantes :

Comité des Fêtes <i>(versement de 4500 € accordée par délibérations des 12 février 2020 et 23 juillet 2020)</i>	6 000 €
Comité de Jumelage de l'Eventail – <i>(versement de 1600 € accordée par délibération du 12 février 2020)</i>	1 600 €
Union Sportive de Sainte Geneviève – Football	8 000 €
Tennis Club de Sainte-Geneviève	3 800 €
Centre Yves Montand	8 000 €
Union des Mutilés Réformés et Anciens Combattants	1 000 €
A.P.E.E.P.M. (Parents d'élèves)	1 000 €
Association Française des Sclérosés En Plaques	100 €
Association de Parents d'Enfants Inadaptés	250 €
Les Resto du Coeur	500 €
Secours Catholique	700 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noailles	200 €
Association de jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	350 €
Envol Nocturne et Vie des Oiseaux Libres	200 €
Ligue contre le Cancer	500 €
SOS Multi Cats	300 €

- **D'IMPUTER** ces dépenses à l'article 6574 du budget de la commune - Exercice 2020.